

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Les Amis de la Terre France

www.amisdelaterre.org

MOBILISER

RÉSISTER

TRANSFORMER

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les Amis de la Terre France

MERCI

pour votre engagement à nos côtés !

VOUS ÊTES TOUJOURS PLUS NOMBREUX·SES À NOUS SUIVRE

62 000 followers

57 000 abonné·es

8 000 abonné·es

Création de la page LinkedIn des Amis de la Terre !

Nous avons lancé, à l'été 2021, la page LinkedIn des Amis de la Terre France. Elle est déjà suivie par plus de 1 000 personnes.

Suivez-nous !

+ de 60 000 personnes suivent le Baleineau, notre bulletin d'information mensuel

4 000 adhérent·es soutiennent financièrement la fédération !

LE RÉSEAU DES AMIS DE LA TERRE

26 GROUPES LOCAUX PARTOUT EN FRANCE

8 groupes affiliés aux Amis de la Terre France

ACPAT · ALTERNATIBA · ALTERNATIBA Paris · RECLAIM Finance · ACTION NON-VIOLENTE COP21 · bizi ! · CANOPÉE · Résistance Agression Publicitaire

LE PLUS VIEUX JOURNAL ÉCOLOGISTE CONTINUE DE VOUS INFORMER

4 numéros de La Baleine ont été édités en 2021

MARS 2021
« Convention Citoyenne pour le Climat : la démocratie à l'épreuve du macronisme »

JUIN 2021
« Des règles pour les banques ! »

SEPTEMBRE 2021
« Lanceurs d'alerte : une espèce menacée ? »

DÉCEMBRE 2021
« Climat et emplois : victimes de la mode »

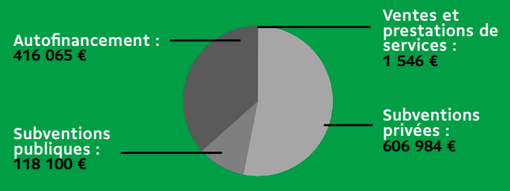
ON PARLE DE NOUS !

+ 900 retombées dans les médias (presse écrite, télévision, radio…) en 2021

« Les citoyen·nes ont le pouvoir d'arrêter de coopérer avec les banques qui financent les énergies fossiles. Une manière d'agir à son échelle est de refuser d'y placer son argent, il y a désormais beaucoup d'alternatives qui émergent. »

Lorette Philippot (chargée de campagne finance privée aux Amis de la Terre) devant la caméra de ***Blast***, le 4 juin 2021.

TRANSPARENCE FINANCIÈRE



TEMPS FORTS EN 2021

UN PROJET DE LOI CLIMAT AU RABAIS

Alors qu'Emmanuel Macron s'était engagé à reprendre sans filtre les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, le gouvernement propose un projet de loi marqué par un cruel manque d'ambition. De quoi saboter encore un peu plus la possibilité de respecter les objectifs de l'accord de Paris.

MACRON À LA BOTTE D'AMAZON

Dans le cadre des débats sur la loi Climat et Résilience, les amendements visant à réguler l'implantation d'entrepôts de e-commerce sont rejetés par la majorité LREM à l'Assemblée nationale.

LA MÈDE : TOTAL DOIT REVOIR SA COPIE

Suite à notre action en justice, le tribunal administratif de Marseille prononce une annulation partielle de l'autorisation de la raffinerie et oblige Total à prendre en compte les impacts de son approvisionnement en huile de palme.

VICTOIRE

JANVIER | FÉVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN

SOLIDARITÉ AVEC LES RAFFINEURS DE GRANDPUITS

Les militant·es écologistes se mobilisent aux côtés des salarié·es de la raffinerie de Grandpuits pour dénoncer la casse sociale de Total et défendre un plan de transition réellement juste et écologique pour le site de Grandpuits.

CHAMPS LIBRES AUX ENGRAIS DE SYNTHÈSE

Le sujet des engrais de synthèse est débattu au Sénat, dans le cadre du projet de loi climat. Même si les sénateur·ices font preuve de plus d'ambition que les député·es, seuls des petits pas, largement insuffisants au regard des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sont entérinés.

L'ÉTAT FRANÇAIS COMPLICE DE TOTAL

Notre enquête révèle les soutiens de l'État français aux projets de Total en Ouganda, expliqués notamment par des allers-retours de hauts fonctionnaires entre la multinationale et les institutions publiques.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N'IRA PAS POLLUER AU CANADA

La banque française annonce son retrait de deux projets de gaz de schiste au Canada. Une victoire d'étape importante, qui montre que la pression des ONG finit par porter ses fruits.

VICTOIRE

QUAND DES ACTIVISTES S'INVITENT À LA FASHION WEEK

Des activistes des Amis de la Terre, d'Extinction Rebellion et de Youth for Climate mènent une action lors du défilé Louis Vuitton pour dénoncer l'impact climatique de l'industrie de la mode.

JUILLET | AOÛT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE

POLLUTION DE L'AIR

L'État français est contraint par le Conseil d'Etat de payer une amende historique de 10 millions d'euros, pour son non-respect des normes relatives à la pollution de l'air.

VICTOIRE

CAMPS CLIMATS RÉGIONAUX

Tout au long de l'été, les camps climat ont réuni plus de 2 100 personnes partout en France. Autant de citoyennes et citoyens qui ont été formé·es pour répondre à l'urgence climatique et sociale.

VICTOIRE CONTRE AMAZON DANS LE GARD

La justice annule l'autorisation environnementale d'un projet de construction d'un centre de tri Amazon. Suite à l'annulation d'un autre projet Amazon en Loire-Atlantique, ces 38 000 m² de terres agricoles sauvées sont une nouvelle victoire.

VICTOIRE

DEUX VICTOIRES CONTRE TOTAL

Grâce à la mobilisation d'organisations dont les Amis de la Terre, l'État français annonce qu'il ne soutiendra pas Arctic LNG2, le méga-projet gazier de Total en Arctique russe (dont le soutien public français aurait pu être de 700 millions d'euros).

Après deux années de bataille procédurale, la Cour de cassation nous a donné raison dans le cas Total Ouganda en rejetant la compétence du tribunal de commerce.

VICTOIRE

EN DIRECT DE NOS CAMPAGNES

PUBLICATIONS

JANVIER 2021

TRANSITION JUSTE
Décryptage du plan de reconversion de la raffinerie de Grandpuits

MAI 2021

AGRICULTURE
Alerte soja : comment augmenter la production de protéines végétales de l'Union Européenne de manière durable et écologique ?

LES AMIS DE LA TERRE INTERNATIONAL
Fini le silence, finie la violence !

FINANCE
Les banques françaises au secours de l'industrie fossile

CLIMAT
Pas d'emplois sur une planète morte : 25 propositions pour sauver le climat et créer des emplois
avec le collectif « Plus jamais ça ! »

JUIN 2021

MULTINATIONALES
Tirées d'affaire ? Le lobbying des multinationales contre une législation européenne sur le devoir de vigilance

FINANCE
Actifs fossiles, les nouveaux subprimes ?

AOÛT 2021

TRANSITION JUSTE
Propositions pour un plan de rupture
avec le collectif « Plus jamais ça ! »

OCTOBRE 2021

FINANCE
COP26 : la finance française face à l'expansion du pétrole et du gaz

MULTINATIONALES
Comment l'État fait le jeu de Total en Ouganda

AGRICULTURE

EN DÉTRICOTANT LES PROPOSITIONS DE LA CONVENTION CITOYENNE, LE GOUVERNEMENT S'EST (AUSSI) DÉFILÉ SUR LES ENGRAIS

L'année 2021 s'est ouverte avec le projet de loi Climat déposé par le gouvernement, censé reprendre les propositions des 150 citoyen·nes de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC). En raison de l'impact climatique des engrais (43% des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture sont des émissions de protoxyde d'azote, dont la majorité est liée aux engrais de synthèse), la Convention avait voté à 98% la mise en place d'une taxe sur la production d'engrais. Cette mesure, portée par les Amis de la Terre depuis de longs mois, consistait en la mise en place d'une redevance, afin que les recettes de cette taxe puissent être ré-allouées pour accompagner les agriculteur·ices dans l'adoption de pratiques agroécologiques.

Durant tout le processus législatif de la loi Climat, nous avons documenté l'importance et la faisabilité de cette mesure et mené des actions de décryptage pour montrer qu'il était possible de se passer d'engrais pour nourrir la population. Nous avons reçu le soutien d'agronomes et d'agriculteur·ices qui ont, elles et eux aussi, exhorté le gouvernement à favoriser des sources alternatives (notamment biologiques et à travers la culture des légumineuses) pour fertiliser les sols, afin de préserver la biodiversité mais également leur résilience.

Pourtant, le projet de loi, adopté durant l'été, n'a pas été à la hauteur de l'urgence à transformer rapidement l'agriculture en levier dans la lutte contre le dérèglement climatique. En effet, aucune des mesures prises en la matière (se résumant à des trajectoires, rédactions de plans et de rapports) ne pose de réelles contraintes visant à réduire la consommation d'engrais. L'État a donc préféré écouter les lobbies, quitte à se rendre coupable d'inaction climatique et à ne pas respecter ses propres engagements. En effet, l'État avait lui-même édicté en 2015 une trajectoire de réduction des engrais de synthèse, dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Nous continuons néanmoins à lutter sur le terrain, aux côtés de la Confédération Paysanne Occitanie et du collectif de citoyen·nes RAMES BTP qui se bat à Port-La-Nouvelle contre l'extension d'un méga-port visant à passer d'un trafic d'engrais de synthèse de 10kt par an actuellement à 700kt par an en 2035.

LES ENGRAIS DE SYNTHÈSE : BOMBE CLIMATIQUE ET CASSE SOCIALE

Un an après l'explosion de nitrates d'ammonium (utilisés pour fabriquer des engrais de synthèse) à Beyrouth, nous avons contribué à l'investigation du média d'enquête breton Splann, qui a permis de mettre en lumière une des autres grosses problématiques liées aux engrais azotés : la pollution de l'air. Les journalistes ont découvert à Saint-Malo que l'entreprise Timac, filiale du géant des fertilisants Roullier, avait développé pendant 15 ans sa production d'engrais azotés, sans aucune surveillance. Une fois l'activité de l'entreprise surveillée, il a été établi que Timac émettait des doses d'ammoniac dépassant jusqu'à 15 fois les seuils autorisés. Un chiffre à mettre en lien avec la surmortalité par cancers des voies aéro-digestives à Saint-Malo, supérieure de 45% à la moyenne nationale...

Après l'été, ce sont les agriculteur·ices qui ont éprouvé de grosses difficultés sociales à cause des engrais de synthèse, lorsque leur prix a plus que doublé en raison de la hausse des prix du gaz (gaz nécessaire à leur production). Les engrais représentant déjà une part importante de leurs dépenses chaque année, la facture s'est avérée très salée. Cette nouvelle volatilité des prix aura au moins permis de montrer que les engrais de synthèse fragilisent notre souveraineté alimentaire et constituent un poste de dépense (et un facteur de dépendance) lourd pour les agriculteur·ices.

PESTICIDES ET OGM : LE COMBAT CONTINUE

En parallèle, nous continuons de nous mobiliser dans de plus larges coalitions (au sein du Réseau Action Climat ou de la Plateforme pour une autre PAC) sur des luttes historiques et en soutien à nos allié·es paysan·nes.

Notre lutte contre les pesticides s'est traduite en 2021 par des actions en justice visant les distances d'épandage réglementaires. Le fondement de ces actions en justice était le fait que les pesticides deviennent des déchets une fois tombés chez les riverain·es, et que les travailleur·ses des parcelles voisines ne sont pas protégé·es. Ces actions ont été couronnées de succès, puisque les textes fixant des distances de protection scandaleusement faibles ont été annulés en Conseil d'État.

Le combat contre les OGM s'est également poursuivi en 2021. Dans le cadre du collectif anti OGM (regroupant écologistes, paysan·nes et citoyen·nes), nous avons obtenu du Conseil d'État la condamnation du gouvernement pour non-respect de la réglementation européenne. Cependant, les lobbies des nouveaux OGM tentent de faire modifier cette réglementation. Nous avons donc participé à plusieurs tribunes, pétitions et communiqués de presse pour alerter sur ce sujet.

CHIFFRES CLÉS

- Le protoxyde d'azote (N2O) est un gaz à effet de serre **298** fois plus puissant que le CO2.
- Le nombre d'agriculteur·ices en exercice a été divisé par **4** entre 1982 et 2019, cette chute s'expliquant par la forte concentration des terres et l'intensification des modes de production.



SURPRODUCTION

LA BATAILLE POUR FAIRE DE LA LOI CLIMAT UNE ARME CONTRE LES ENTREPÔTS DE E-COMMERCE

Les produits que nous importons chaque année représentent la moitié des émissions de gaz à effet de serre en France. Pour y faire face, la campagne surproduction des Amis de la Terre vise à réduire l'expansion des grands acteurs de la vente en ligne, un des vecteurs principaux d'augmentation de la production et de l'importation de produits.

Si la loi Climat de 2021 intègre bien un moratoire visant à stopper la construction de nouvelles zones commerciales, cette mesure ne concerne pas les entrepôts de e-commerce. Pourtant, nous avons mené des actions de plaidoyer en faveur d'un amendement permettant d'intégrer à ce moratoire les entrepôts de e-commerce. Après de multiples rebondissements à l'Assemblée Nationale oscillant entre le vote et le rejet de l'amendement, celui-ci a été définitivement écarté, sous la pression du groupe La République en Marche. Cette séquence dresse le constat que même lorsque tous les groupes politiques soutiennent face à LREM une mesure de régulation du e-commerce, elle ne peut être adoptée sans le soutien d'Emmanuel Macron.

En juillet 2021, le Conseil constitutionnel est saisi par 60 député·es appuyé·es par notre expertise. L'enjeu était de prouver devant la loi l'inégalité de traitement que crée la loi Climat entre le commerce physique (soumis au moratoire sur les équipements commerciaux) et le e-commerce (qui ne l'est pas). Début août, le Conseil constitutionnel balaye ce recours, argumentant que même si la loi aggrave l'inégalité de traitement, cette inégalité est déjà présente dans le code du commerce précédant la loi Climat.
La bataille pour stopper la construction des entrepôts de e-commerce grâce à la loi Climat s'est achevée avec de nouvelles perspectives !

LE FRONT DES LUTTES LOCALES

Les mobilisations locales contre les projets de construction d'entrepôts de e-commerce se sont poursuivies en 2021. Elles sont essentielles pour stopper un à un ces projets et viennent conforter la nécessité d'un moratoire national sur le sujet. Aux Amis de la Terre, fin 2021, dix-sept luttes locales contre des projets d'entrepôts Amazon étaient suivies et réunies dans un espace d'échange et d'entraide. Une formation continue est mise en place pour accompagner les luttes locales sur les volets plaidoyer, stratégie juridique, mobilisation physique et en ligne, relations presse et communication sur les réseaux sociaux.

De nouveaux recours ainsi été effectués contre les projets de Montbert, Rouen, Perpignan, Moult et Quimper. Certains projets (comme celui de Fournès dans le Gard ou celui de Montbert en Loire-Atlantique) ont été abandonnés, grâce au travail des luttes locales. D'autres projets sont à l'étude par Amazon, nécessitant une veille intensive pour faire rapidement face à ces nouveaux projets.

En juin 2021, le projet de Belfort a fait l'objet d'une question prioritaire de constitutionnalité, transmise au Conseil d'État. Cette question pointe l'inégalité de traitement du e-commerce par rapport au commerce physique, en raison de l'absence d'autorisation commerciale sur les projets de e-commerce. Cette demande, qui aurait permis de soumettre tous les entrepôts de e-commerce au même moratoire que les zones commerciales, a été rejetée par le Conseil d'État.

Un travail a donc été lancé pour proposer des projets alternatifs créateurs d'emplois et compatibles avec la transition écologique en lieu et place de ces entrepôts.

L'INDUSTRIE TEXTILE : VERS UNE RÉDUCTION DES VOLUMES ET UNE RELOCALISATION DE LA PRODUCTION ?

Depuis le mois de juin 2021, nous menons une alliance avec « En mode climat », un collectif de 300 marques textiles engagées. Les objectifs du collectif sont partagés avec les nôtres : diminuer et relocaliser la production textile. L'alliance vise à se coordonner en termes de plaidoyer, de relations presse, de stratégie de communication et de mobilisation pour influer sur le renouvellement du cahier des charges qui encadrera le secteur courant 2022.

Ainsi, au cours de l'année 2021, des réunions régulières ont été menées avec le collectif pour partager nos expertises et visibiliser les impacts du secteur et les moyens de les réduire. Un reportage de l'émission « Sur le front » est sorti le 19 décembre 2021, ainsi que plusieurs articles mettant en avant ces impacts et nos demandes. Plusieurs rendez-vous avec des décideurs politiques ont été menés, parfois individuellement et parfois conjointement avec « En mode climat », pour faire avancer nos objectifs communs.

Un plan de relocalisation du secteur textile en France est en cours d'élaboration, afin de modéliser son potentiel de création d'emplois. Ce plan sortira au cours du premier semestre 2022. Il permettra notamment d'opposer aux entrepôts de e-commerce des propositions d'alternatives écologiques et créatrices d'emplois.

CHIFFRES CLÉS

- **44** : c'est le nombre d'entrepôts Amazon en France, contre 4 avant le quinquennat Macron.
- **80 000** : c'est le nombre d'emplois détruits par l'e-commerce en France entre 2009 et 2018.
- **1 milliard** : c'est le nombre de produits qu'Amazon distribue chaque année en France.
- **8%** : c'est la part des émissions de gaz à effet de serre causée par l'industrie textile.
- **42** : c'est le nombre de vêtements vendus par an et par habitant·e en France.
- **23€** : c'est le salaire mensuel des ouvrier·es de la mode en Éthiopie.



© Mickael Anisset

MULTINATIONALES

PROJET EACOP EN OUGANDA : UN CAUCHEMAR NOMMÉ TOTAL

En 2021, la saga judiciaire du dossier « Total Ouganda » a continué. Dans cette action en justice – la première fondée sur la Loi Devoir de Vigilance –, nous demandons aux juges d'ordonner à Total de mettre en place des mesures de vigilance afin de prévenir et atténuer les atteintes aux droits humains et à l'environnement associés à ses projets Tilenga et EACOP en Ouganda et en Tanzanie. Suite à la décision de la cour d'appel de décembre 2020, qui statuait que le tribunal de commerce - et non le tribunal judiciaire - était compétent pour juger le dossier, nous avons été devant la Cour de cassation (la plus haute cour de l'institution judiciaire en France).

En effet, nous estimions que le jugement de la cour d'appel n'était pas en accord avec le droit ni la jurisprudence existante. Cela ne fut pas en vain, puisqu'en décembre 2021, la Cour de cassation nous a donné raison en statuant que le tribunal judiciaire, et non le tribunal de commerce, était compétent pour juger du dossier. Bien que cette victoire soit le fruit de nombreux efforts, elle a un goût amer puisqu'après plus de 2 ans, nous n'avons toujours pas de décision sur le fond de l'affaire (c'est-à-dire le respect ou non de son obligation de vigilance par Total). Nous allons maintenant retourner devant le tribunal judiciaire de première instance, en espérant que les juges ordonneront enfin à Total de prendre des mesures concrètes pour faire cesser les violations en cours en Ouganda et en Tanzanie.

En parallèle, nous nous sommes beaucoup mobilisé·es afin de soutenir nos partenaires sur le terrain. En effet, les arrestations et autres intimidations envers les opposant·es aux projets de Total en Ouganda et en Tanzanie se sont multipliées, avec l'arrestation de notre partenaire Maxwell Atuhura et d'une journaliste, et de salarié·es d'AFIEGO, association impliquée à nos côtés dans l'action en justice contre Total.

Enfin, en octobre 2021, nous avons sorti un rapport d'enquête sur les liens entre l'État français et Total en Ouganda. Le rapport révèle entre autres l'étendue des allers-retours de hauts fonctionnaires entre Total et différents ministères et institutions-clés, brouillant ainsi les frontières entre intérêts publics et privés.

PERENCO : L'OPACITÉ, MEILLEURE ALLIÉE DES POLLUEURS

Suite à la décision de la cour d'appel de ne pas donner accès aux documents détenus par Perenco France et pouvant contenir des informations sur ses liens avec les sociétés de Perenco en République Démocratique du Congo et/ou avec les faits de pollution dans ce même pays, nous sommes allé·es devant la Cour de cassation avec notre partenaire Sherpa. En juillet 2021, avec Sherpa et Avocats Sans Frontières, nous avons interpellé Perenco afin de dénoncer son opacité ainsi que l'absence de toute information sur sa prise en compte des conséquences sociales et environnementales de ses activités. Nous avons notamment souligné le fait que même son rapport extra-financier (le tout premier publié par la multinationale) ne contenait pas le minimum requis par la loi.

POUR UNE DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE

Nous sommes resté·es mobilisé·es sur le projet de directive européenne sur le devoir de vigilance afin que celle-ci soit ambitieuse et contraignante. En particulier, avec nos partenaires français, nous avons publié des recommandations insistant sur le fait que la loi française doit servir d'inspiration, à la fois comme « contenu minimum », mais également pour tirer les leçons de ses faiblesses et les corriger. Avec les Amis de la Terre Europe, nous avons publié des recommandations sur le volet environnemental. Nous avons également mobilisé le public pour encourager la participation à la consultation européenne.

PROJET DE TRAITÉ ONUSIEN

La campagne est également restée impliquée sur le projet de traité des Nations Unies visant à réguler les multinationales, notamment en collaborant avec les autres associations françaises, mais également le réseau Amis de la Terre afin d'analyser la troisième version du projet de traité. En octobre 2021, nous avons également participé aux sessions de négociations à l'ONU. À cette occasion, avec FIAN, nous avons publié une analyse des difficultés du cas Total Ouganda pour faire des recommandations concrètes d'amendements au projet de traité.

RÉSISTANCE CONTRE LES LOBBIES

En juin 2021, nous avons publié un rapport mettant en lumière le travail des lobbies contre l'adoption de la directive européenne sur le devoir de vigilance. Le rapport révèle que le scénario observé en France pendant l'adoption de la loi devoir de vigilance se répète au niveau européen et que les lobbies des multinationales mènent un combat acharné contre la proposition de directive.

CHIFFRES CLÉS

- **145 173** personnes ont participé à la consultation publique de la Commission européenne sur la future législation sur le devoir de vigilance, demandant une loi pour protéger les travailleur·ses, les populations et l'environnement des activités néfastes des entreprises.

- **2 ans** de bataille procédurale contre le projet destructeur de Total en Ouganda (et une décision finale qui se fait attendre).



SORTIR LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS DES ÉNERGIES FOSSILES

LES GRANDES BANQUES FRANÇAISES, CHAMPIONNES D'EUROPE DES ÉNERGIES FOSSILES

En 2021, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a enfin reconnu un impératif défendu depuis des années par les ONG mobilisées contre les changements climatiques : limiter le réchauffement global à 1,5°C nécessite de mettre fin à tout développement de nouvelles ressources d'énergies fossiles. Nous savons par ailleurs que respecter cet objectif implique de réduire chaque année d'ici 2030 de 4 % la production de pétrole et de 3% celle de gaz.

Mais face à cette urgence sans appel, la finance française continue à miser massivement sur ces industries qui condamnent notre avenir. Nous avons continué à mettre au grand jour la lourde responsabilité des banques. BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole et le groupe BPCE ont presque doublé leurs financements aux énergies fossiles entre 2016 et 2020 (soit en moyenne de +19 % par an). Elles se classaient ainsi en 2020 en premiers financeurs européens de ces secteurs dévastateurs. Au plus fort de la crise du coronavirus, alors que les esprits et les discours se tournaient vers un « monde d'après » plus juste et soutenable, cette poignée de groupes financiers renflouait « quoi qu'il en coûte » l'industrie fossile, lui accordant 100 milliards de dollars en quelques mois, entre janvier 2020 et mars 2021.
Nous avons également enquêté sur les actifs liés aux énergies fossiles détenus par les grandes banques de la zone euro et levé le voile sur 532 milliards d'euros de ces actifs toxiques, qui bloquent la transition et font peser de lourds risques financiers. Face à cette dangereuse addiction, nous avons poursuivi notre plaidoyer, des interpellations directes au cours des assemblées générales des banques, mais aussi des actions dans les rues et en ligne.

DES VICTOIRES CLÉS CONTRE L'EXPANSION EFFRÉNÉE DES PÉTROLE ET GAZ

Tandis que les principaux assureurs, banques et investisseurs de la place financière de Paris ont communiqué en grandes pompes sur des mesures dépourvues d'efficacité pour endiguer l'expansion des énergies fossiles, d'autres acteurs ouvrent le chemin de la sortie des énergies fossiles. Ainsi, la Banque Postale s'est posée en exemple, première banque à dire non à l'expansion pétrolière et gazière. Derrière elle, d'autres comme Crédit Mutuel commencent à lui emboîter le pas.

Par ailleurs, la mobilisation citoyenne et internationale contre des méga-projets d'énergies fossiles porte ses fruits : en 2021, les acteurs financiers s'engageant à ne pas soutenir le double projet pétrolier Tilenga EACOP de Total en Ouganda et Tanzanie se sont multipliés. En France, ce refus a été obtenu des trois plus grandes banques (BNP Paribas, Crédit Agricole et Société Générale) : un signal important pour des groupes qui demeurent des soutiens clés de Total et de ses activités toxiques.
Dans cette même logique, après des années de campagne, Société Générale a acté en 2021 un premier recul sur les projets de terminaux de gaz de schiste. Sous pression, la banque française leader du secteur a annoncé qu'elle ne financerait pas de nouveaux terminaux et s'est retirée de deux méga-projets prévus au Canada et qui ont depuis été abandonnés : Goldboro LNG et GNL Québec. Néanmoins, Société Générale refuse encore de remettre en question son rôle dans le développement de deux projets tout à fait similaires aux États-Unis et qui menacent le climat et les communautés : Rio Grande LNG et Driftwood LNG.

UN GOUVERNEMENT DÉTERMINÉ À PROTÉGER LES INTÉRÊTS NOCIFS DE LA FINANCE

En 2020 et sous la pression des associations, Bruno le Maire appelait tous les acteurs financiers à sortir des pétrole et gaz non-conventionnels. En 2021, nous nous sommes mobilisé·es pour que cette demande ne reste pas lettre morte et obtenir de véritables stratégies de sortie de ces secteurs hautement nocifs. Nous avons également exigé du gouvernement qu'il s'engage à contrôler et sanctionner les acteurs financiers qui ne joueraient pas le jeu. Un Comité scientifique, mandaté au sein de l'Observatoire de la finance durable pour montrer à la finance la route à suivre, a alors publié des consignes claires, applicables et fondées sur des données scientifiques, pour enclencher la sortie des énergies fossiles. Mais ces recommandations ont été soigneusement ignorées par les grandes banques et le gouvernement. En parallèle, les autorités de régulation financière françaises ont évalué et pointé du doigt la faiblesse des engagements climat des acteurs financiers. En somme, la place de Paris sème le chaos climatique et le gouvernement se cache derrière de vagues remontrances pour mieux protéger leurs intérêts.
Le manque de volonté politique a également brillé à l'occasion du Climate Finance Day 2021, échéance à laquelle des activistes des Amis de la Terre France et d'Alternatiba Paris sont passé·es à l'action et ont bousculé le bon déroulement de ce sommet du greenwashing. Alors que la place financière s'est rendue à cet événement les mains quasiment vides de nouveaux engagements, la réaction de Bruno Le Maire s'est avérée plus que timide. Le ministre a déclaré que les engagements des banques en matière de pétrole et gaz non-conventionnels n'étaient pas suffisants, mais n'a pas fixé de mesures claires à mettre en œuvre ni de délai à respecter. Il n'a pas non plus approuvé publiquement les recommandations du Comité scientifique. Au lieu de cela, le ministre a confié au président d'Amundi, le plus gros gestionnaire d'actifs européens, de mener une énième mission et proposer de nouvelles recommandations sur le sujet. Quitte à satisfaire les lobbies, autant les laisser eux-mêmes fixer leurs règles – ou plutôt l'absence de règles…

EN SECRET, ENGIE CONTINUE À MISER SUR LE GAZ DE SCHISTE

Fin 2020, sous la pression de la société civile, le gouvernement se positionnait contre la signature par Engie d'un méga-contrat d'approvisionnement en gaz de schiste tout droit venu des États-Unis, entraînant l'abandon des négociations en cours. La réaction d'Engie ? Continuer à signer de tels contrats, mais s'assurer que cela ne se sache pas… L'énergéticien s'est ainsi engagé en 2021 à faire venir en France du gaz de schiste via un contrat semblable, cette fois-ci dans le plus grand silence et sous le nom de code de « Mustang ». Mais le secret a été levé : nous avons pu nous procurer les documents confidentiels d'Engie sur le contrat et avons levé le voile sur ses impacts environnementaux, sociaux et climatiques désastreux et ignorés par la multinationale. En cause également : la responsabilité du gouvernement d'Emmanuel Macron, complice ici des activités climaticides d'Engie dont il est le principal actionnaire.

CHIFFRES CLÉS

- **95%** des producteurs de pétrole et gaz explorent ou prévoient de développer de nouvelles réserves d'hydrocarbures, d'après le Global Oil and Gas Exit List.

- Les grandes banques européennes accumulent **532 milliards** d'euros d'actifs liés aux énergies fossiles (soit l'équivalent de 95% du total de leurs fonds propres), selon le rapport « Actifs fossiles, les nouveaux subprimes ».

- BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Banque populaire Caisse d'Epargne : les principales banques françaises remportent la place de 1er financeurs des énergies fossiles d'Europe, avec **295 milliards** de dollars entre 2016 et 2020, nous apprend le rapport Banking on Climate Chaos.

METTRE FIN AUX FINANCEMENTS PUBLICS AUX ÉNERGIES FOSSILES

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, il est nécessaire de stopper immédiatement l'expansion des énergies fossiles. Pourtant, l'État français continue de soutenir des projets d'exploitation de pétrole et de gaz à l'étranger. Comment ? Grâce à des garanties publiques accordées aux entreprises françaises à l'export.

Alors que les conséquences du changement climatique sont chaque année un peu plus visibles, il est inadmissible que l'État continue de soutenir des projets dommageables pour le climat, la biodiversité et les droits humains dans les pays concernés. Nous faisons pression sur le gouvernement et les parlementaires pour mettre fin aux garanties à l'exportation pour toutes les énergies fossiles le plus tôt possible.

APRÈS UN AN DE CAMPAGNE : PAS DE GARANTIE POUR TOTAL EN ARCTIQUE

Contraint par la mobilisation citoyenne, l'État a finalement décidé de ne pas soutenir un projet gazier de TotalEnergies en Arctique russe. Cette immense usine de production et d'exportation de gaz, appelée Arctic LNG 2, aura des impacts dramatiques sur la biodiversité et renforcera la dépendance de l'Europe au gaz russe. Habituellement négociée dans l'ombre, la demande de garantie avait fuité dans le journal Le Monde en septembre 2020.

Avec 350.org et SumOfUs, nous avons mené une campagne sans relâche durant plus d'un an. Après une lettre ouverte au Président de la République, nous avons lancé une pétition qui a recueilli près de 250 000 signatures. Celle-ci a été remise officiellement au Ministère de l'Économie et des Finances en mai 2021. À cette occasion, nous avions installé dix blocs de glace représentant les 700 000 000 € d'argent public que l'État envisageait d'accorder à Total et les avons laissés fondre sur place comme la glace en Arctique. Total prévoit d'ailleurs de profiter que la route maritime du Nord soit libérée des glaces pour exporter toujours plus de gaz.

Durant quatorze mois, l'État a tergiversé. Début décembre 2021, nous avons finalement obtenu confirmation que la France ne soutiendrait pas le projet. Cette victoire importante crée un précédent : c'est la première fois que l'État se retire publiquement d'un projet gazier et admet ainsi indirectement que soutenir des projets gaziers aujourd'hui n'est plus justifiable. Néanmoins, le combat continue : avec sa politique actuelle, le gouvernement peut continuer à soutenir des projets gaziers comme celui d'Arctic LNG 2 jusqu'en 2035 ! Il est nécessaire d'inscrire la fin des soutiens publics aux énergies fossiles dans la loi.

COP26 : LA FRANCE S'ENGAGE À NE PLUS SOUTENIR CERTAINS PROJETS FOSSILES D'ICI FIN 2022

À l'initiative du Royaume-Uni, plusieurs dizaines de pays se sont engagés lors de la COP26 à mettre fin aux soutiens publics aux projets d'énergies fossiles d'ici fin 2022, notamment via les garanties à l'export. Alors que la France se prétend être leader sur le sujet, elle ne faisait pourtant pas partie des signataires !

Grâce à une campagne internationale coordonnée et des efforts redoublés de plaidoyer, la France a fini par rejoindre la déclaration in extremis. Celle-ci marque un tournant : c'est la première fois que des pays prennent un engagement international sur toutes les énergies fossiles, pas uniquement le charbon. Si elle est appliquée correctement, elle pourrait permettre de rediriger chaque année 24 milliards de dollars des énergies fossiles vers les énergies renouvelables.

Néanmoins, tout reste à faire : la France et les autres pays doivent désormais retranscrire cet engagement en politique nationale. Par ailleurs, la déclaration ouvre la porte à des exceptions dangereuses comme la capture et le stockage de carbone, une technologie immature et très coûteuse. Nous continuerons en 2022 à faire campagne pour la fin de tous les soutiens aux énergies fossiles, sans exception.

CHIFFRES CLÉS

- Entre 2018 et 2020, les pays du G20 ont soutenu les énergies fossiles à hauteur de 63 milliards de dollars chaque année. C'est **2,5 fois plus** que leur soutien aux énergies renouvelables.

- **700 millions d'euros** : c'est le montant de la garantie publique qui aurait pu être accordé au projet gazier de Total en Arctique, Arctic LNG 2, sans la mobilisation de milliers de citoyen·nes et des Amis de la Terre.

- **39 pays et institutions publiques** ont signé la déclaration de fin des soutiens publics aux énergies fossiles à la COP26.





© Basile Mesré-Barjon

TRANSITION JUSTE

Face au changement climatique, le consensus scientifique est clair : il est nécessaire de diminuer drastiquement la production d'énergies fossiles. C'est donc toute une industrie qui doit se transformer en profondeur : extraction, transport, stockage, raffinage… En France, le secteur pétrolier et gazier emploie plusieurs dizaines de milliers de personnes. Si la transition n'est pas anticipée et organisée, ce sont autant d'emplois qui sont menacés dans les décennies à venir.

Nous militons pour une transition écologique juste, c'est-à-dire qui ne se fasse pas au détriment de la justice sociale, et où la justice sociale devient moteur de la transition. C'est pourquoi nous travaillons aux côtés des premier·es concerné·es pour inciter l'État à développer une politique de transition pour le secteur.

LA PAROLE AUX TRAVAILLEUR-SES : LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE

Face aux crises successives du secteur depuis 2009 et à la pandémie de Covid-19, les entreprises du secteur pétrogazier réduisent les coûts et multiplient les plans sociaux. Les salarié·es sont les premier·es concerné·es par l'instabilité du secteur et les transformations qu'il va inévitablement subir. C'est pourquoi aux côtés des think tanks Institut Rousseau et Institut Veblen, nous avons lancé une enquête pour recueillir leur avis et faire entendre leur voix dans un débat qu'il est grand temps d'ouvrir.

L'enquête vise à documenter et mieux comprendre :
• les conditions de travail actuelles des salarié·es du secteur,
• la manière dont elles et ils sont affecté·es par la crise du Covid-19 et l'instabilité du marché du pétrole et du gaz, leur vision de l'évolution de leur filière dans un contexte de transition énergétique et leurs besoins/attentes en matière de reconversion,
• leurs ressentis vis-à-vis de la stratégie de leur employeur et de l'État pour diversifier les activités de leur entreprise.

Les résultats ont été publiés en février 2022.

RAFFINERIE DE GRANDPUITS : LE GREENWASHING AU SERVICE DE LA CASSE SOCIALE

En septembre 2020, Total annonçait la reconversion de la raffinerie de Grandpuits (en Île-de-France) en « plateforme zéro pétrole ». Au programme : « bioplastique », « biocarburants », recyclage de plastique et… 700 emplois directs et indirects menacés selon les syndicats. Les salarié·es du site ont mené une grève de plus de quarante jours pour protester contre cette reconversion précipitée et motivée par les profits et non la transition écologique. En effet, c'est parce que l'oléoduc qui alimentait la raffinerie en pétrole brut fuyait et que la réparation coûtait trop cher que Total a élaboré ce plan soudain.

Avec la coalition Plus Jamais Ça, nous avons soutenu les raffineurs sur le piquet de grève et jusque devant la tour Total à la Défense. Cette alliance inédite des salarié·es du pétrole et des organisations écologistes a permis de décrypter le plan pas si écolo de Total et d'en évaluer les impacts sociaux.

Par ailleurs, la reconversion précipitée du site pose des problèmes de sécurité : Total n'a en effet pas respecté ses obligations de prévention des risques, alors que le site accueillera de nouvelles activités et matières premières et restera classé SEVESO. Les salarié·es ont donc engagé des poursuites judiciaires.

La reconversion de la raffinerie de Grandpuits est emblématique de la transition écologique dans les mains des multinationales guidées par le profit : ni écolo, ni socialement juste, ni sûre. Nous continuerons à soutenir les raffineurs en 2022 et travaillons actuellement sur un plan de reconversion alternatif élaboré avec les salarié·es.

CHIFFRES CLÉS

• **700** emplois directs et indirects menacés suite à la reconversion de la raffinerie de Grandpuits.
• **79%** des travailleur·ses du secteur pétrogazier se sentent prêt·es à se reconvertir dans un autre domaine selon notre enquête.

POLLUTION DE L'AIR

UNE VICTOIRE HISTORIQUE

Le 4 août 2021, grâce à notre action et notre détermination, l'État français a été condamné à payer 10 millions d'euros pour son non-respect des normes européennes relatives à la pollution de l'air par le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative en France. Celui-ci a considéré que les mesures prises pour limiter les émissions de dioxyde d'azote et de particules fines (PM10) étaient insuffisantes dans les métropoles de Lyon, Paris, Aix-Marseille, Grenoble et Toulouse. En particulier, même si une baisse de la pollution de l'air a pu être enregistrée dans certaines villes concernées en 2020, le Conseil d'État a noté que l'État n'avait pas su prouver que cela était le fruit de politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air et non le résultat des limitations d'activités et de déplacements liées à la crise sanitaire et aux confinements.

PLUS DE 10 ANNÉES DE COMBAT JUDICIAIRE

C'est une condamnation historique, qui est le fruit d'une bataille débutée il y plus de 10 ans et dont nous sommes à l'origine. Elle fait suite à une première victoire, en juillet 2017 : suite à un recours porté par les Amis de la Terre France, le Conseil d'État condamnait l'État français pour son inaction sur la pollution de l'air et lui ordonnait de se mettre en conformité avec les normes européennes. Malgré cette injonction au plus haut niveau du système judiciaire qui en ferait trembler plus d'un·e, l'État français n'avait toujours pas pris les mesures nécessaires et suffisantes, violant ainsi à la fois le droit européen et une décision de justice.
En 2020, avec 77 co-requérants dont 8 groupes locaux (Paris, Val de Bièvre, Loire Atlantique, Côte d'Or, Dunkerque, Nord, Landes et Meurthe et Moselle), ainsi que FNE et Greenpeace, nous avons donc saisi le Conseil d'État afin de lui demander d'ordonner à l'État de respecter sa décision de 2017 et d'agir. Le 3 juillet 2020, nous avons encore gagné : le Conseil d'État a donc ordonné au Gouvernement d'agir pour améliorer la qualité de l'air dans plusieurs zones en France, et cette fois, sous peine d'une astreinte de 10 millions d'euros par semestre de retard. Il a donné 6 mois à l'État pour respecter ses obligations. Un an plus tard, rien n'a changé (malgré nos alertes répétées en janvier et mars 2021).

UN MONTANT INÉDIT

L'État a ainsi été condamné à payer une astreinte du montant historique de 10 millions d'euros. L'astreinte devra être partagée entre plusieurs bénéficiaires (établissements publics et structures agréées de surveillance de la qualité de l'air dans les zones concernées). Les Amis de la Terre France ont par ailleurs reçu 1% de cette astreinte, que la fédération utilise pour poursuivre sa lutte contre la pollution de l'air, tant au niveau national qu'au niveau local.

L'astreinte ne concerne que la période du 11 janvier au 11 juillet 2021 et sera réévaluée tous les 6 mois, en fonction des niveaux de pollution de l'air constatés. En 2022, le Conseil d'État va donc de nouveau évaluer si l'État a enfin pris les mesures nécessaires ; si cela n'est pas le cas, il sera de nouveau condamné.

L'ÉTAT ÉGALEMENT CONDAMNÉ PAR LES INSTANCES EUROPÉENNES

En 2019, l'État français avait déjà été condamné par la Cour de Justice de l'Union Européenne pour non-respect du droit européen en matière de pollution de l'air via notamment le dioxyde d'azote. Fin 2020, la Commission Européenne considérait que la France n'avait toujours pas exécuté la décision ni respecté ses obligations.

En parallèle, en octobre 2020, la Commission Européenne a saisi la Cour de Justice de l'Union Européenne, toujours en raison des manquements de la France au droit européen relatif à la pollution de l'air, mais cette fois-ci au sujet des niveaux élevés de particules (PM10).

LA JUSTICE POUR LE CLIMAT

Cette décision s'inscrit dans la lignée des décisions dans lesquelles les juridictions administratives contraignent l'État à agir pour respecter ses engagements climatiques, comme dans l'affaire Grande Synthe ou « l'Affaire du siècle ».

CHIFFRES CLÉS

- **10 millions d'euros** d'astreinte.
- **5 jugements** contre la France pour manquement à ses obligations sur la pollution de l'air.
- **40 000 morts** minimum sont imputées à la pollution de l'air chaque année (étude de santé publique France).



© Emma Thiercelin



CAP SUR 2022



LES COMBATS ET LES ALTERNATIVES SE CONSTRUISENT ENSEMBLE !

Cette année, nous fêterons ensemble les 50 ans des Amis de la Terre France. Nous prévoyons également une CNGL (coordination nationale des groupes locaux), la première depuis le début de la pandémie. Deux occasions de faire le point sur les nombreux projets des groupes locaux de la fédération !
Par ailleurs, c'est une année déjà remplie de défis qui attend les Amis de la Terre... Voici quelques grands sujets sur lesquels la fédération sera mobilisée dans les prochains mois :

→ FINANCE PRIVÉE

Les grandes banques françaises restent les championnes européennes dans la discipline du financement des énergies fossiles. Si l'année 2021 a été marquée par quelques victoires contre l'expansion effrénée des financements privés au pétrole et au gaz, nous ne comptons pas nous en tenir là. En 2022, nous maintiendrons notre mobilisation citoyenne et nos pressions sur le gouvernement, en faveur d'un encadrement des acteurs financiers et pour couper les vannes aux secteurs les plus nocifs pour l'environnement et le climat.

→ SURPRODUCTION

Les grands acteurs du e-commerce ont continué de se développer sur le territoire français en 2021 et nous restons mobilisé·es contre cette expansion à outrance. Dans une enquête publiée en mars 2022, nous documentons les impacts du développement de la vente en ligne sur l'emploi. Nous serons également présent·es sur le terrain tout au long de l'année à travers différentes actions de mobilisation locale.

→ AGRICULTURE

Le début d'année 2022 est marqué par le lancement de notre nouvelle campagne sur l'accaparement des terres agricoles par les puissances industrielles. À travers cette toute nouvelle campagne, nous dénonçons une concentration des terres qui met en péril le monde paysan et favorise un modèle agricole industriel, à contre-courant des mesures environnementales et sociales nécessaires à la survie des écosystèmes et des petits agriculteur·ices.

→ MULTINATIONALES

Nous continuons de lutter contre l'impunité et l'influence des multinationales : violations des droits humains, destruction de la biodiversité et du climat, lobbying, etc. En 2022, nous resterons particulièrement mobilisé·es contre les méga-projets pétroliers de Total en Ouganda et en Tanzanie, et pour l'adoption d'une directive européenne ambitieuse sur le devoir de vigilance.

→ FINANCE PUBLIQUE ET TRANSITION JUSTE

Dans notre enquête publiée en février, nous donnons la parole aux salarié·es du secteur pétro-gazier. Le constat est édifiant : la majorité d'entre elles et eux se déclare prête à se reconvertir dans d'autres domaines, et notamment les énergies renouvelables. Cette transition énergétique nécessite des engagements de l'État qui doit encourager les reconversions et arrêter de financer les projets d'énergies fossiles. C'est dans ce sens que nous poursuivrons en 2022 notre mobilisation et notre activité de plaidoyer auprès des pouvoirs publics.



RECRUTER
FORMER
AGIR

2 100 ACTIVISTES RÉUNI-ES POUR LE CLIMAT ET LA JUSTICE SOCIALE

Tout au long de l'été 2021, les Camps Climat, organisés par les Amis de la Terre, Alternatiba et ANV-COP21, ont permis à plus de 2 100 personnes partout en France de bénéficier de centaines de formations pratiques et théoriques, pour participer activement au mouvement pour le climat et la justice sociale.
Différentes thématiques, parmi lesquelles « Pourquoi et comment changer le système ? », « Stratégies de luttes non-violentes » et « Les alternatives et solutions à mettre en place », ont été l'occasion de temps d'échanges et d'apprentissage entre militant·es.

> **Parmi les formations proposées, j'ai particulièrement apprécié celle sur le porte-parolat pour apprendre à diffuser nos messages et celle sur les migrations environnementales afin de mieux en saisir les enjeux sociétaux et juridiques.**

Amandine, participante de 19 ans au Camp Climat de Marseille.

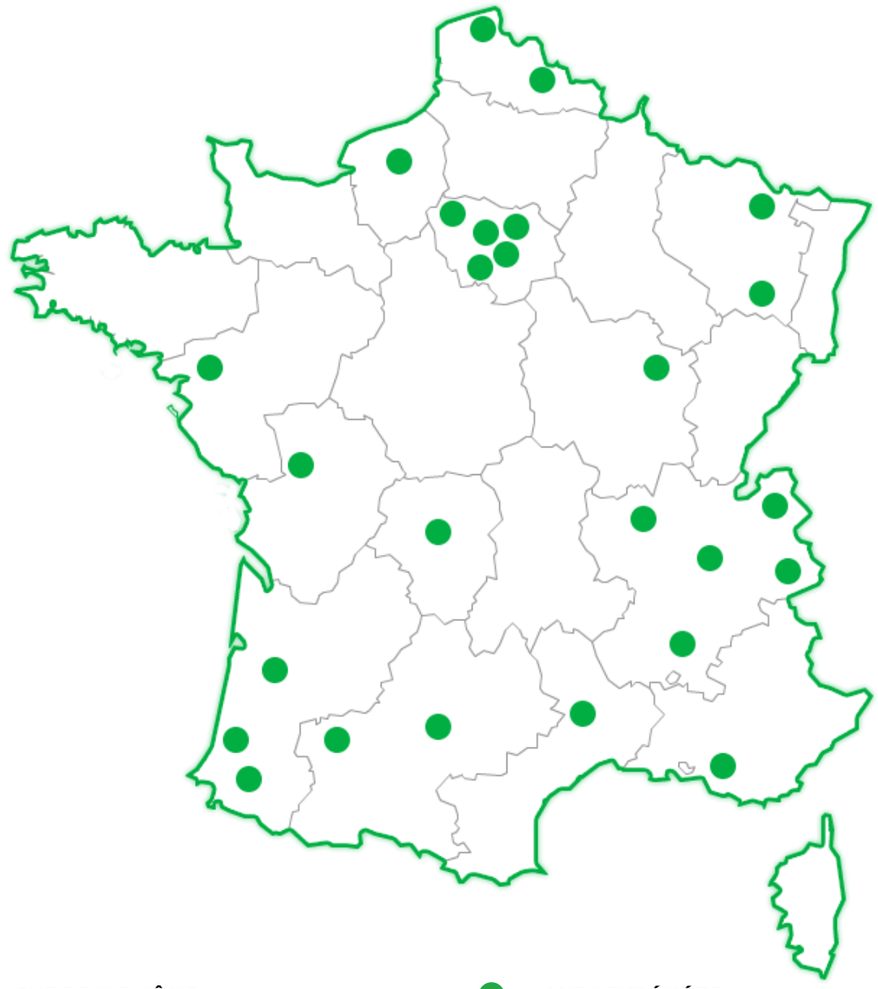
UN RENDEZ-VOUS ANNUEL AU SERVICE DES LUTTES LOCALES

Chaque année, les Camps Climat permettent aux activistes de se retrouver et se former, lors d'événements à taille humaine. En 2021, dans 19 villes partout en France, les participant·es ont pu assister à des conférences, ateliers et débats, autant de moments qui leur ont permis de connaître les ficelles de la désobéissance civile non-violente et prendre part activement au mouvement climat. Ces moments ont également été l'occasion pour les groupes locaux des Amis de la Terre de valoriser et partager leurs luttes locales, mais aussi de recruter de nouvelles et nouveaux bénévoles. Le Camp Climat du Languedoc a ainsi été l'opportunité d'une formation à la mobilisation contre l'extension de l'aéroport de Montpellier. Un peu plus tôt, à Toulouse, il était question des problématiques d'accès aux informations permettant de faire avancer les luttes contre les projets de Toulouse Métropole. Très variés, les sujets abordés dans les Camps Climat 2021 ont autant concerné l'éco-féminisme que la permaculture ou l'activisme sur les réseaux sociaux.

Rendez-vous pour l'édition 2022 !

LE RÉSEAU DES AMIS DE LA TERRE

LES GROUPES LOCAUX



- BOUCHES-DU-RHÔNE
- CÔTE D'OR
- DRÔME
- DUNKERQUE
- ESSONNE
- GERS
- HAUTE-SAVOIE
- ISÈRE
- LANDES
- LIMOUSIN
- LOIRE-ATLANTIQUE
- MEURTHE-ET-MOSELLE
- MOSELLE
- MIDI-PYRÉNÉES
- NORD
- NORD-BÉARN
- PARIS
- PAYS VIGANAIS
- POITOU
- RHÔNE
- ROUEN
- SAVOIE
- VAL DE BIÈVRE
- VAL D'OISE
- VAL DE L'EYRE
- VAL D'YSIEUX

LES GROUPES AFFILIÉS

L'ACPAT (Association de Concertation et de Proposition pour l'Aménagement et les Transports) agit en Savoie. L'association fait la promotion des transports en commun pour éviter la création d'une nouvelle voie routière. L'association lutte pour préserver les terres naturelles et agricoles qui disparaissent, la biodiversité, le climat, et la protection du territoire du Chablais.

La naissance d'**ANV-COP21** a été inspirée par les victoires obtenues des grands mouvements de lutte non-violente. Sa mission est de faire émerger un mouvement citoyen de masse, non-violent et déterminé, radical et populaire, afin de relever ce défi.

Alternatiba est un mouvement citoyen pour le climat et la justice sociale, fondé sur deux constats. D'une part, le dérèglement climatique s'accélère, touche les populations les plus pauvres et menace à moyen-terme les conditions de vie sur Terre. D'autre part, des solutions existent.

Le mouvement **Bizi !** agit dans le Pays Basque nord et s'inscrit dans la mouvance altermondialiste internationale et la diversité culturelle : il mène des actions et mobilisations déterminées, à la hauteur des enjeux cruciaux auxquels l'humanité et la planète sont confrontées.

Résistance à l'Agression Publicitaire (R.A.P.) lutte contre le système publicitaire et ses effets négatifs. Cela comprend des grandes et petites victoires, qui nous rapprochent de plus en plus de l'obtention de nos revendications. L'association mène à la fois des campagnes de mobilisation, de sensibilisation et de plaidoyer.

Reclaim Finance met son expertise au service des autorités publiques et des acteurs financiers sincères afin de transformer les pratiques existantes du secteur financier et respecter les impératifs écologiques. Reclaim Finance mène des campagnes qui identifient les acteurs financiers derrière les mauvaises pratiques et visent les responsables des dérèglements climatiques.

Canopée défend la vision de forêts vivantes, en harmonie avec les sociétés humaines, où les droits de celles et ceux qui les protègent sont reconnus.

Alternatiba Paris est un mouvement citoyen engagé pour le climat et la justice sociale. À Paris, en Île-de-France et à l'échelle nationale, l'association participe à la construction d'une société plus soutenable, juste et égalitaire pour toutes et tous.

DANS LES TERRITOIRES

LES AMIS DE LA TERRE ESSONNE

Notre combat contre l'implantation d'un data center en Essonne

L'année a débuté par un atelier de travail (animé par Laurent Marbot de la Ferme de l'Envol et Alma Dufour) pour construire notre plaidoyer contre le data center d'Amazon Web Center à Brétigny. Cet évènement a permis de construire un collectif large (composé de Attac, Greenpeace, Brétigny en Transition, partis politiques), impulsé par les Amis de la Terre Essonne.

Ce collectif a mis en ligne une pétition. Plusieurs réunions de travail ont permis de créer une action d'envergure pour médiatiser notre plaidoyer – remise symbolique de la pétition dans la boîte aux lettres de la mairie, distribution sur le marché. Le préfet a suspendu le permis de construire du data center, ce qui représente une victoire pour l'heure.

Notre mobilisation pour une résilience alimentaire de notre département

Nous avons organisé un world café pour construire un collectif et construire un plaidoyer commun. Ce collectif se donne pour objectif d'organiser un grand festival de la résilience alimentaire en 2023.

Notre implication dans le collectif « Plus Jamais ça 91 »

Depuis sa création en novembre 2020, nous participons aux réunions mensuelles de coordination. Plusieurs actions collectives ont été menées : manifestations communes (Stop Amazon ; non à l'artificialisation des terres de Saclay, etc.) ; réunion publique ; réalisation d'une vidéo pour diffuser le Plan de Rupture.

Des actions pour recruter et diffuser nos plaidoyers

• Organisation d'un Camp climat à l'Idée Halle de Ris Orangis.
• Projection du film Douce France au cinéma Calypso (Viry-Châtillon) co-organisée avec Attac Val d'Orge et Territoires en liens.
• Conférence sur la sobriété numérique à l'Idée Halle de Ris-Orangis, dans le cadre des cafés philo de l'Attribut, animée en partenariat avec Pâquerette.
• Animation de débats après la projection du film « I'm Greta » à Chilly-Mazarin, Ris-Orangis et Étampes.

LES AMIS DE LA TERRE MIDI PYRÉNÉES

Lettre infos

Toutes les semaines, notre mail « lettre infos » informe sur les actions en cours ou à venir. Il donne les liens pour soutenir les collectifs qui se montent un peu partout pour défendre leur territoire.

Le journal Feuille Verte

Notre journal est paru trois fois en 2021, avec des thèmes toujours variés : destruction du patrimoine toulousain, eaux usées non traitées dans la Garonne, 3ème ligne de métro à Toulouse, croissance bleue à Port-la-Nouvelle, propositions pour une Garonne sans plastique, les projets routiers aberrants (autoroute Castres Toulouse, les boulevards urbains), les énergies « vertes », les liens entre les banques françaises et les industries fossiles, Total et l'huile de palme, le baromètre des villes cyclables, les mobilités dans la ville rose, vagues artificielles à Castets, les nouveaux EPR, etc.

Dossiers portés par le groupe local

• Nucléaire : Analyse de tritium dans la Garonne, interview, visioconférence pour les 10 ans de Fukushima, déploiement de notre carte modélisant les nuages de Tchernobyl et Fukushima sur Golfech, distribution de tracts aux salariés de Golfech.
• Juridique : Recours contre la Tour Occitane, plainte contre la Ville de Toulouse pour la pollution de la Garonne, travail sur la 3ème ligne de métro, recours contre les méthaniseurs du Lot.
• Camp Climat : Une nouvelle édition s'est tenue à Toulouse et a réuni 49 participant·es pendant 5 jours.

Nous avons également participé à deux foires et à diverses réunions sur l'eau et les déchets avec des services publics.
Notre Assemblée Générale s'est tenue en septembre en présentiel. Nous avons deux nouvelles membres dans l'équipe !
Enfin, nous avons continué à participer à la création d'un réseau inter-associatif, qui, avec les énergies développées, promet un avenir encourageant.



Groupe local des Amis de la Terre Midi-Pyrénées

LES AMIS DE LA TERRE NORD BÉARN

Résilience alimentaire

En 2021, nous avons travaillé exclusivement sur le sujet de la résilience alimentaire dans notre territoire. Suite à notre participation active au débat sur la nouvelle PAC - à travers l'organisation d'une réunion publique à Arzacq fin 2020 où 25 citoyen·nes, acteur·ices du monde agricole et élu·es ont pu s'exprimer quelques heures avant la deuxième vague covid -, notre groupe de travail GRAL (Groupe Résilience Alimentaire Locale) s'est réuni plusieurs fois en visioconférence et a finalement pu participer à l'élaboration du PAT (Projet Alimentaire Territorial) du Pays de Béarn. Malheureusement, nos interventions, perçues comme pertinentes sur le moment, n'ont finalement presque pas été considérées dans la définition des objectifs du PAT qui de notre point vue ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux d'épuisement des ressources et de changement climatique.

Plus généralement, la crise sanitaire a engendré un déclin significatif de la mobilisation et du nombre de bénévoles au sein de notre groupe local. Malgré tout, en début d'année 2022, notre Assemblée Générale a validé la poursuite des Amis de la Terre Nord Béarn, pour ne pas avoir à repartir de zéro en cas de redynamisation de notre groupe.

LES AMIS DE LA TERRE NORD

Des actions de soutien pour les décrocheurs locaux

Les actions locales de décrochage des portraits d'Emmanuel Macron en 2019 et 2020 visant à dénoncer l'inaction climatique et sociale d'Emmanuel Macron et de son gouvernement ont conduit pour certain·es des militant·es du groupe local à un rappel à la loi au tribunal de grande instance de Lille en 2021 et une relaxe d'un décrocheur à Amiens au motif de la liberté d'expression.

Participation à plusieurs marches climat et contre les grands projets inutiles imposés

Le collectif a notamment soutenu les luttes locales contre Tropicalia près de Berck, l'entrepôt XXL à Marquillies et une usine de Méthanisation à Bailleul. En avril 2021, la mobilisation contre la réintoxication du monde a soutenu le Non à Tropicalia dénonçant ce projet titanesque de construction d'une serre géante tropicale dans le Nord Pas de Calais avec à la clé : artificialisation des sols, transport de biodiversité tropicale d'Amérique du Sud par avion et logique touristique déconnectée du local.

Le temps fort de l'année : l'organisation du 2e Camp Climat nord

Les forces locales ont été mobilisées d'avril à août pour organiser ce 2e Camp Climat Nord, qui s'est déroulé à Faches Thumesnil fin août avec le collectif Extinction Rebellion Lille. Entre 60 et 80 participant·es étaient présent·es à ces 4 jours consacrés au combat pour la justice sociale et climatique, avec près de 30 formations proposées : utiliser les plantes sauvages, coordonner une action non-violente, fresques du climat et de la biodiversité, stratégie pour mener une campagne notamment sur l'aviation, résilience d'un groupe, comment militer sans en crever, etc., des tables rondes sur les luttes locales et des soirées pleines de convivialité !

La mobilisation de rentrée : la lutte contre le projet d'extension de l'aéroport de Lille-Lesquin

Nous avons organisé une manifestation à vélo le 25 septembre jusqu'à l'aéroport pour déployer une banderole et pousser cette lutte. Le groupe local s'est investi dans cette lutte par la création d'une association « Non à l'agrandissement de l'aéroport de Lille (NADA) » regroupant collectifs et associations environnementales et de riverain·es en vue de l'enquête publique, d'une action en justice et par des actions de désobéissance civile à venir.
L'objectif : lutter contre un projet climaticide dans lequel sont impliquées des institutions publiques, qui favorisent le transport aérien, des compagnies low-cost et des vols nationaux (moins de 4h30) avec des impacts sur les nuisances sonores, la pollution de l'air, de l'eau, la bétonnisation des sols, etc.



Participation des Amis de la Terre Nord à une marche climat

LES AMIS DE LA TERRE PAYS VIGANAIS

Amazon Pont du Gard

Nous avons participé à toutes les manifestations contre ce projet pour l'instant suspendu.

Stands

Nous avons participé au forum des associations le 11 septembre 2021. Par ailleurs, un samedi sur deux, nous sommes présent·es sur le marché du Vigan, afin d'échanger et informer sur nos actions.

Mobilisation contre les sports mécaniques

Les Cévennes sont régulièrement le terrain de jeu de compétitions de sports mécaniques (rallye du Pays Viganais, Critérium des Cévennes, courses de côte, de motos, etc). Nous menons activement campagne contre ces pratiques. En 2021, notre engagement s'est concrétisé par des courriers aux élu·es leur demandant l'interdiction du passage de ces courses sur leur commune, une demande de l'arrêt des subventions de la Communauté des communes à l'Association de sports automobiles, la diffusion d'une pétition et la sensibilisation de la population au sujet (avec des relais dans la presse locale), mais aussi de l'affichage pour exposer nos arguments la semaine précédant le Critérium des Cévennes.

Semaine européenne de la réduction des déchets

À cette occasion, nous nous sommes investi·es pour proposer aux habitant·es plusieurs moments forts : nous avons notamment organisé une projection du film « Story of Plastic » de Deia Schlosberg au cinéma Le Palace du Vigan (qui, pour l'occasion, a vu son hall transformé en océan de plastiques que le public devait traverser dans un environnement sonore des fonds marins). Nous avons également proposé un atelier discussion « Un repair café au Vigan ? », qui fut très intéressant et constructif. La semaine s'est conclue par une action « Du plastique, je n'en veux plus » sur le marché du Vigan. Cette action, qui a interpellé les passant·es, a donné lieu à des discussions et à une vraie sensibilisation sur les alternatives au plastique et au consumérisme.

Projet de parc photovoltaïque de la société Arkolia – Solarzac

Suite à une forte mobilisation, le premier projet avait été abandonné. La société Arkolia présente un nouveau projet de mise en place de panneaux solaires (entre 150 et 200 MW selon Arkolia), doublé d'une usine de production d'hydrogène « vert » sur des terres agricoles du Larzac, sur un site situé dans une zone classée Natura 2000 et inscrite au patrimoine de l'Unesco. Fin novembre, des réunions ont eu lieu dans le cadre de la concertation sous l'égide de la CNDP. Elles avaient pour but d'informer les habitant·es concerné·es et recueillir leurs avis. Malheureusement, peu de personnes se sont déplacées à ces réunions, en raison de l'hiver et du covid. L'association Terres de Larzac - Terres de biodiversité – Terres de paysans, dont notre groupe local est membre, a décidé de se remobiliser. Des réunions sont prévues et ce sujet fera partie de nos luttes de 2022.

LES AMIS DE LA TERRE VAL DE BIÈVRE

Après un début d'année en distanciel, nous avons enfin pu nous retrouver en juin et reprendre nos actions.

Animations, cinéma, stands

• Avec le cinéma d'Antony, nous avons organisé fin août une projection-débat du film « Douce France » avec un intervenant des Terres de Gonesse.
• Nous avons tenu un stand sur le thème « verdissons notre ville », assurant ainsi la visibilité de notre groupe et une large communication sur nos actions.
• Nous avons organisé une animation autour de la Fresque du Climat, lors de Festisol en novembre en

collaboration avec Habitat et Humanisme.
• L'un de nos adhérent·es organise des animations jardinage dans les établissements scolaires antoniens labellisés E3D (Établissements en Démarche de Développement Durable).

Marche pour le climat, marche pour les terres

• Le 9 mai, avec nos partenaires antoniens, nous avons organisé une marche pour le climat très réussie, avec la tenue de stands sur le parvis de la gare RER.
• Nous avons participé à la marche francilienne pour les terres organisée en octobre.

Actions cantines soutenables

• Nous poursuivons notre campagne pour améliorer la restauration scolaire à Antony, en visant la baisse du gaspillage, plus de bio mesuré en valeur, la végétalisation des menus et plus de produits locaux. Nous avons convergé avec deux des associations de parents d'élèves.

Participation et rencontres

• Nous participons toujours activement à la coordination de 40 associations créées dans notre territoire pour obtenir une concertation sur le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), qui devrait devenir un levier important localement. Une consultation publique vient d'être lancée pour une période de six semaines. Avec les autres associations, nous avons organisé une table ronde en ligne sur l'alimentation soutenable.
• Nous avons rencontré les nouveaux maires adjoints à la transition écologique afin de leur présenter trois sujets qui nous tiennent à cœur : cantines scolaires, plantations urbaines, Fresque du Climat.



Stand des Amis de la Terre Val de Bièvre

LES AMIS DE LA TERRE ROUEN

L'année 2021 a été dense. Trois dossiers se dégagent.

Amazon

Nous avons activement lutté contre l'installation par Amazon d'un entrepôt géant de 160 000 m² dans la périphérie de Rouen. Cette lutte s'est traduite par des recours juridiques sur le permis de construire et le permis environnemental, mais aussi par de la pédagogie auprès de la population, des manifestations et actions sur le terrain.



Groupe de travail sur la thématique agriculture/ alimentation

Suite à la participation à un atelier au Champs des Bruyères avec l'association Triticum lors de l'Altertour, nous avons créé un collectif permettant de fédérer les connaissances et compétences des acteurs associatifs locaux travaillant sur les thématiques agricoles/résilience alimentaire, et de dresser un état des lieux des besoins locaux pour travailler ensuite collectivement à des propositions.



Opposition à la construction de l'autoroute A133/A134

À travers des actions juridiques, une mobilisation citoyenne et l'interpellation d'élus locaux, le groupe des Amis de la Terre Rouen est actif dans le collectif qui s'oppose au projet écocide de la réalisation de deux autoroutes d'État A133-A134.



LES AMIS DE LA TERRE CÔTE D'OR

Transformons les abribus publicitaires en aubettes

Après une forte mobilisation en 2017 et 2018 pour obtenir un RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) contraignant qui a permis la suppression d'environ 750 panneaux publicitaires grands formats en 2020, nous avons repris notre lutte contre la publicité en février 2021 par une lettre ouverte adressée à François Rebsamen (président de Dijon Métropole) et à tous les maires pour demander à la métropole d'arrêter le contrat de mobilier urbain avec Clear Channel en 2022 et de créer ses propres aubettes (abris pour voyageurs). En mars, nous avons dévoilé une partie de notre projet «aubettes» : remplacer les affiches actuelles par d'autres affiches, moins grandes, promouvant des activités locales (associations et commerçants).
En septembre, une exposition (durant 3 semaines) de 30 projets d'aubettes (plans et maquettes) ont enthousiasmé le public. En novembre, nous avons diffusé les résultats (très favorables) de notre enquête visant à promouvoir l'activité locale sur les aubettes (plus de 300 structures interrogées, dont 250 commerçants). Tout au long de l'année, nous avons fait du sur-affichage (plus de 1000 affiches) sur les

panneaux publicitaires avec différents messages et réalisé 4 œuvres de land art (recouvrement avec des feuilles d'arbres).
Nous sommes aussi intervenu·es dans différentes réunions publiques pour interpeller les élus et faire connaître le projet.

Mettons fin aux activités atomiques du CEA de valduc

Deux ans déjà que le Collectif Bourgogne Franche-Comté pour l'abolition des armes nucléaires, dont nous faisons partie, organise des vigies citoyennes mensuelles à la fois dans la capitale bourguignonne et au plus près du CEA de Valduc. Du 5 au 9 août, comme chaque été depuis huit ans, nous avons accueilli et co-organisé un « jeûne-action » en commémoration des bombardements d'Hiroshima et Nagasaki.

Amazon ne posera pas ses cartons en Côte d'or si facilement

Nous avons adressé une lettre ouverte à l'attention du maire de Dijon (François Rebsamen) et du maire de Longvic (José Almeida) pour dénoncer leur complicité dans le projet d'implantation d'Amazon Logistics sur ce territoire. Cette lettre est parue dans plusieurs médias locaux fin novembre 2021. Suite à cela, nous avons rassemblé de nombreux partenaires associatifs pour créer un collectif Plus Jamais Ça! et coordonner nos modes d'actions respectifs vers un objectif commun : empêcher les multinationales et autres entreprises climaticides de se développer, tout en informant nos concitoyens des dangers de la surconsommation et en leur proposant des alternatives locales durables. Début janvier 2022, le collectif a tenu une conférence de presse devant la future agence de livraison de proximité pour déconstruire les arguments faussement écologistes d'Amazon et révéler les ficelles de leur greenwashing permanent.

LES AMIS DE LA TERRE PARIS

Groupe « surproduction & déchets »

• Les derniers recours sur l'incinérateur de Paris XIII-Ivry ont été perdus. Avec un organisme néerlandais expert dans la pollution de l'air (« Collectif 3'R »), nous effectuons des prélèvements afin de faire des analyses et fournir à notre partenaire « Toxico Watch » des mesures de pollution de l'air, dans le cadre de la reconstruction de l'incinérateur.
• Sur le terrain de la TEP (bd de Ménilmontant), le groupe « Cuisine » est reparti de plus belle après une rénovation du lieu de travail à l'automne.
• Avec les Amis de la Terre France, nous avons participé à la campagne Amazon pour interpeller les député·es afin qu'ils et elles prennent en compte les demandes de la Convention Citoyenne pour le Climat sur l'artificialisation des sols (« article 52 » de la loi « Climat et Résilience »).

Groupe « pollution de l'air & transports »

• En Partenariat avec Alternatiba Paris dans le cadre de « La Rue est à Nous », nous avons créé une coalition visant à diminuer la place des engins motorisés dans l'espace public et notamment autour des écoles. Cela fait suite aux demandes portées et adoptées lors de la campagne des municipales en 2020. Un baromètre des écoles est en cours de finalisation.
• Nous avons également créé un partenariat avec Alternatiba et le collectif Non au T4 dans la campagne « Aviation », pour empêcher l'extension de l'aéroport de Roissy avec le projet du terminal T4, contraire aux objectifs de l'Accord de Paris visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'action de désobéissance civile du 3 octobre 2020 a entraîné un procès (initialement prévu le 24 juin, reporté au 7 octobre) dans lequel Camille du CA était prévenu.

Groupe « urbanisme et biodiversité »

• Nous avons mené des recours juridiques sur deux projets immobiliers de la Mairie de Paris près de la Porte Maillot (« 1000 Arbres » et « Multistrates »). Le juge vient de suivre le rapporteur public et nous donne raison sur le fait que la santé des futur·es habitant·es et notamment des enfants serait menacée par la pollution issue de la circulation routière du périphérique. Un appel est en cours.
• Nous avons initié des balades urbaines pour révéler les incohérences du discours de la Ville de Paris sur la végétalisation de l'espace public. Ces balades urbaines sont ouvertes aux adhérent·es et à la presse.
• Avec le collectif « Austerlitz », nous portons un recours contre la construction d'une immense tour constituée de bureaux, commerces et quelques logements. Ce projet va densifier le trafic automobile autour de la gare d'Austerlitz qui n'a pas besoin de cela.

Divers

• Nous avons accueilli Lise, notre première service civique, au début du mois de juin et pour 6 mois. Elle a participé à l'organisation de balades urbaines et du Camp Climat « Île-de-France » avec Alternatiba Paris fin août. Elle a également participé à l'action du « Climate Finance Day » fin octobre. Lise a aussi aidé à la structuration du groupe « Urbanisme ».
• Les mesures sanitaires ont compliqué l'organisation des réunions d'accueil par l'équipe d'animation.
• Le pôle « Communication » devient plus pérenne et actif.

Projets 2022

• Nous prévoyons de développer les balades urbaines dans le cadre de l'élaboration du PLU de Paris, mais aussi réfléchir à la politique du traitement des déchets et notamment des encombrants. Et bien sûr, nous poursuivrons les activités déjà lancées en 2021 !



La plénière d'accueil du Camp Climat Île de France au Campus de la Transition à Forges (77).

Les Amis de la Terre France

Document publié par les Amis de la Terre France
Date : Avril 2022

Crédits photos : Basile Mesre-Bajon, Emma Thiercelin, Mickael Anisset

La fédération des AMIS DE LA TERRE FRANCE est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – Les Amis de la Terre International – présent dans 75 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes, qui agissent selon leurs priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

Contact :
Les Amis de la Terre
Mundo M, 47 avenue Pasteur 93100
Montreuil

Tél : 01 48 51 32 22
Mail : france@amisdelaterre.org
Site web : www.amisdelaterre.org